

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre 2024, à 15 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute-Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : MAINDRON Bernard, COSSON-DESCUBES Suzy, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, PERRIER Jean-François, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, VALLIER Marie-Hélène, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, FAURE Bruno, FREDERIC Daniel, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, LACHAMP Barbara, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, SALAH Christian, BERGIER Paul, FORTIER Manuella, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUN Bernard, DURET Chantal, LECLERC Gérard, DEBS Elisabeth, GIRAUDEAU Patrick, BRIAUD Céline, BOULLE Christophe, MOUCHEBOEUF Julien, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, PITON Alain, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, EDOUARD Loïc, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, SCIARD Hughes, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, BONIN Lionel, GEORGEON Raphaël, BOURSIER Eric.

Etaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, LHERMITE Karine par BOULIER Ludovic, LAVALETTE Christian par BOUTET Christophe, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, REYNAL Jean par FOSSIER-DURANT Michèle, MASERO Michel par RICHARD Jean-Claude, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe, FEUILLET Alain par PAJOT Patrick, PÉRENNÈS Jacques par NAISSANT Jean-Philippe.

Procurations : THIBAUT Annick à CABRI Christophe, DIEZ Elisabeth à GIRAUDEAU Patrick, GUILLEMAIN Ghislaine à MOUCHEBOEUF Julien, VIAUD Thierry à SUIRE Claudine, MARCHESIN Dominique à CHARLASSIER Hervé.

Absents excusés : ARRIVE Roland, POZZOBON Alain, SAUVEZIE Dominique, MARRAUD Christine, THIBAUT Annick, MARTY Michel, BOOR Pascal, DEBORDE Bruno, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, GRUEL Marie-Françoise, GUILLEMAIN Ghislaine, LANGLAIS Jean-Charles, VIAUD Thierry, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, BERTRAND Jean Christophe, BERTHELOT Patrick, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, CAPPELAERE Gérard, MOUNIER Pascal, PAILLE Jean Marc, MARCHESIN Dominique, FOUCHÉ Guy, DUFOUR Christian, AMAT Pierre, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 130

Nombre de votants : 135

Nombre d'absents excusés : 28

Nombre d'absents ayant donné procuration : 5

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Bâtiment à usage aéronautique sur l'aérodrome de Jonzac-Neulles - Lancement de consultation des entreprises

Le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'au terme des études de faisabilité et de programmation, la Communauté de Communes de la Haute Saintonge a décidé de porter la maîtrise d'ouvrage d'un bâtiment à usage aéronautique sur l'aérodrome de Jonzac-Neulles surface d'environ 6000M2 pour une enveloppe budgétaire de 7 000 000 € HT au stade du programme.

Vu la délibération du conseil communautaire du 5 juin 2024 décidant de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'Équipe GIET de Bordeaux (mandataire), lauréate de la consultation d'ingénierie organisée pour le projet de

construction d'un atelier aéronautique sur l'aérodrome de Jonzac /Neulles et fixant le montant des honoraires pour cette mission à 747 300€HT ;

Vu les dispositions de l'art L2122-21-1 du code général des collectivités locales (CGCT),

Vu la décision du maître d'ouvrage de poursuivre les études de conception du projet ,l'équipe de maîtrise d'œuvre a remis le 18 Octobre le dossier d'avant-projet définitif présentant une estimation prévisionnelle du coût des travaux de 7 213 700 € HT pour l'ensemble des lots auxquels s'ajoute l'estimation de l'installation en toiture de 1 200 panneaux photovoltaïques avec un potentiel énergétique de l'ordre de 540Kwc rendue nécessaire par la loi climat & Résilience du 22 août 2021, soit 521 000 € HT. L'énergie ainsi produite pourra être revendue ou autoconsommée. L'ensemble des lots représente à ce stade des études un montant global de 7 734 700 € HT ;

Considérant qu'après les études d'avant-projet il y a lieu de mettre en œuvre les phases suivantes : études de projet (PRO) & dossier de consultation des entreprises(DCE) en vue de mettre en œuvre la procédure de consultation pour la construction du bâtiment, conformément aux dispositions du code de la commande publique (CMP) et notamment les articles L1111-2 et R 2161-2 et autres....

Face à l'ensemble de ces éléments, à l'unanimité l'Assemblée Délibérante décide de :

- Arrêter l'enveloppe globale de l'ensemble des travaux y compris la partie photovoltaïque au montant de 7 734 700€HT constituant le coût d'objectif de la maîtrise d'œuvre et d'approuver le dossier d'avant-projet.
- Entériner l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, engageant cette dernière à respecter le coût d'objectif des travaux ci dessus et fixant sa rémunération définitive à 762 087 € HT augmentée des prestations liée au photovoltaïque 22 000 € HT soit 784 087 € HT.

N° Marché	Titulaire	Montant du marché initial en € HT	Montant de l'avenant n°1 en € HT	Nouveau montant du marché en € HT	%
2024/026	Atelier Giet	747 300 €	14 787 € + 22 000 €	784 087 €	+ 4,93%

- Autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant ;
- Autoriser le lancement de la consultation des entreprises en procédure formalisée pour un montant prévisionnel de Travaux de 7 734 700 € HT.
- Autoriser le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'évolution des marchés de travaux de l'opération pour le montant arrêté ci-dessus soit 7 734 300 € HT (tous lots confondus dont le photovoltaïque).
- Autoriser le Président à prendre toute décision administrative, juridique et d'urbanisme concernant le bon déroulement de ce projet.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le
Le Président
Claude BELOT

17 DEC. 2024

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex